



Pacs et travail en France

Par **helpinfo**, le **03/03/2016** à **19:33**

Bonjour, j'envisage de me pacsé avec mon ami libanais qui travaille en Afrique. Cela fait 5 ans que nous sommes ensemble et nous aimerions enfin vivre ensemble en France. Je souhaiterais savoir quelles sont les démarches à effectuer afin qu'il puisse travailler en France. Si le Pacs peut y contribuer ? Si il y a des procédures particulières pour venir vivre en France, pour lui?

Merci d'avance !

Par **amajuris**, le **04/03/2016** à **10:46**

bonjour,
quel est votre nationalité ?
" L'étranger partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, peut obtenir une carte de séjour vie privée et familiale s'il peut notamment démontrer :
- être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité (Pacs),
- la réalité de la relation avec son partenaire,
et l'ancienneté de leur vie commune en France (au moins un an, sauf exceptions)."
source:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>
salutations

Par **helpinfo**, le **04/03/2016** à **17:44**

Bonjour,

Merci pour la réponse.

Désolée j'ai oublié de préciser, je suis de nationalité française.

D'accord d'après ce que vous dites il faudrait vivre ensemble 1 an avant qu'il ne puisse obtenir cette carte des séjour et travailler. c'est impossible avant ?

De ce fait, quel visa doit-il demander pour venir vivre en France avant de faire la demande de carte de séjour vie privée et familiale ?

Merci d'avance :)

Par **amajuris**, le **04/03/2016** à **18:41**

bonjour,

il faut que votre ami fasse une demande de visa long séjour.

vous devez savoir que la situation de l'emploi n'est pas terrible en france.

votre ami devrait se renseigner auprès d'un consulat de france.

salutations

Par **helpinfo**, le **04/03/2016** à **18:54**

Bonjour,

D'accord ! Je vous remercie pour tous vos renseignements

Merci

Bonne soirée